

Mgr Langevin approuve le bill

Interrogé sur la valeur et l'efficacité de cette matière, S. G. Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface et chef de la minorité catholique de Manitoba, répondit de la manière suivante :

(Télégramme adressé au R. P. Labombe)

" Loi applicable, efficace et satisfaisante. Je l'approuve. Tous les évêques et tous les véritables catholiques doivent l'approuver. Notre vie est dans la loi..."

" Archevêque LANGEVIN."

(Autre télégramme adressé à M. Lavière, député de Provencher aux Communes).

"Aucun évêque ne diffère d'avec moi; tous sont extrêmement sympathiques. Les catholiques qui combattent le bill trahissent la minorité catholique."

A.-D. LANGEVIN,

" Archevêque de St-Boniface."

(Télégramme adressé à Sir Charles Tupper sur la fin de la session).

" Au nom de la minorité catholique de Manitoba, que je représente officiellement, je demande à la Chambre des Communes d'adopter le bill Réparateur dans son entier, tel qu'il est aujourd'hui amendé. Cette mesure sera satisfaisante à la minorité catholique, qui l'accepte comme un règlement substantiel, praticable et final de la question scolaire, suivant la Constitution."

" A.-D. LANGEVIN,

" Archevêque de St-Boniface."

Après la session, le cinq mai dernier, Mgr Langevin s'exprimait de nouveau sur le bill Réparateur du haut de la chaire de l'église de Joliette. Il s'adressait à tous les électeurs catholiques pour les engager à n'élire que des députés bien décidés à faire rendre justice. Voici ses propres paroles :

.....
 "Vous devez comprendre que les premiers intéressés à obtenir une législation complète, en cette matière, sont la population catholique du Manitoba et leur archevêque qui vous parle en ce moment. *Puisqu'il approuve la loi réformatrice, vous devez conclure, qu'avant de se décider à approuver cette loi, il a longuement et mûrement réfléchi, il a sérieusement consulté, non seulement ses collègues, mais des juges distingués, qui l'ont éclairé sur la question constitutionnelle. Non seulement j'approuve la loi réparatrice dans ses principes, mais aussi dans son entier.* Je vous conjure de n'envoyer à la Chambre des Communes que des députés qui sauront faire valoir les droits de la justice et qui sont disposés à accorder à la minorité de Manitoba ses droits en matière d'éducation. Je n'ai pas l'intention de faire de la politique, mais il s'agit d'une question religieuse qui tombe sous ma juridiction et sur laquelle vous devez prendre mon avis."

M. Laurier veut enterrer le bill

Le 3 mars, Sir Charles Tupper demanda à la Chambre l'adoption du principe du bill réparateur qui accordait les écoles séparées en proposant la deuxième lecture.

M. Laurier, en amendement, demanda à la Chambre de rejeter le prin-